

Conditions générales :

Les présentes CG s'appliquent à l'acquisition du logiciel de gestion ICCOFFICE et aux prestations y relatives (installation, assistance, formation, mise à jour) fournies par ICCO Informatique Sàrl, société suisse sise à 1400 Yverdon-Les-Bains, Rue Galilée 6 (CEI 3).

Les CG sont un contrat entre le client (personne physique ou morale) et lcco Informatique Sàrl. Le client s'engage à respecter les termes de ce contrat.

En bénéficiant d'une prestation liée au logiciel ICCOFFICE, le client (personne physique ou morale) accepte expressément et de façon irrévocable les présentes conditions générales dans leur intégralité.

Droit de propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle du logiciel de gestion ICCOFFICE est entièrement conservée par lcco Informatique Sàrl, concepteur et éditeur, le client acquérant uniquement une licence d'utilisation (par acquisition ou location).

Le logiciel et la documentations (notamment les vidéos) sont protégés par le droit d'auteur et les droits voisins, les traités internationaux en matière de droit d'auteur. Il est interdit de reproduire, décompiler, ou de tenter d'avoir accès au code source.

Le client s'engage à ne pas développer et/ou commercialiser de produits contrefaisant le logiciel de gestion iccoffice,

Prérequis technique pour installer/utiliser le logiciel ICCOFFICE.

- Le système d'exploitation requis est Windows (Pro ou Serveur).
- La version de Windows doit être une version 7 minimum

Acquisition de licence (achat) et maintenance annuelle

En cas d'achat de licence, le contrat de maintenance annuel est obligatoire pour bénéficier :

- De nos services & prestations dans un délai max. de 24h durant les jours ouvrables.
- Des évolutions constantes du logiciel en termes de nouvelles fonctions sur les modules retenus
- Des correctifs sur des bugs caractérisés et reproductibles
- Des adaptations du logiciel aux évolutions de windows & windev (Windev = notre outil de production, produit par l'entreprise français PCSOFT)
- Des adaptations liées par ex. à des changements de taux de TVA ou tout autre changement imposé (ex. normes ISO 20022)
-

Le contrat n'inclut pas les modules initialement non retenus souhaités après coup, ni les fonctions sur mesure utiles uniquement pour vous. Le niveau de service est du type « best effort ». Aucune mise à jour ne sera effectuée sur votre version tant que tous les contrats de maintenance (depuis la date d'installation) n'ont pas été réglés.

Location

En location, vous décidez du rythme de facturation (mensuel, trimestriel etc). Une clé d'activation (permettant les nouvelles saisies durant une période correspondant au rythme de la facturation décidé), envoyée par courriel doit être introduite en page principale du programme. Cette clé se trouve également sur chaque facture de location.

Un blocage suite au non-règlement de la facture en cours (30 jours après la période indiquée par la facture en cours) n'est réhibitoire que pour les nouvelles saisies. L'accès aux données introduites avant le blocage reste total. Vous vous engagez sur 12 mois minimum. Dès le 13^{ème} mois, possibilité de tout arrêter (un courriel pour nous avertir est suffisant), de continuer à louer, ou de racheter en déduisant la moitié des locations (mensuelles) déjà payées, avec toutefois une valeur résiduelle de minimum de 60% de la valeur d'acquisition (valeur d'acquisition calculée sur prix courants au moment du rachat). *Les clauses de la maintenance annuelle (si acquisition) s'appliquent en location.*

Le multiposte, ou multi utilisateur

Le client n'est autorisé à utiliser le logiciel que sur un et un seul ordinateur, sauf en cas d'acquisition de licence multiposte, auquel cas le client peut utiliser autant d'instances que prévu par le contrat signé. L'accès à au programme par un utilisateur supplémentaire, en simultané ou non, est une prestation effectuée exclusivement par ICCO Informatique Sàrl, de même que le retrait d'un accès.

Diminution de services :

- **Modules initialement retenus, puis enlevés.**

Si l'utilisateur, dans les 60 jours après une commande, s'aperçoit qu'un ou plusieurs modules initialement retenus ne sont finalement pas utiles, il peut en informer ICCO Informatique Sàrl, qui procédera à un remboursement ou à une note de crédit, en déduisant la formation des dits modules, si elle a déjà été effectuée. La maintenance annuelle sera réadaptée, uniquement à la prochaine échéance. En cas de location, le prix est immédiatement réadapté.

Augmentation de services :

- **Modules initialement non retenus, puis ajoutés.**

Si l'utilisateur acquiert après coup un module initialement non retenu, il l'achète aux prix courants. En cas d'acquisition, un prorata temporis pour la maintenance annuelle pourrait être facturé. En location, le prix est adapté à la prochaine facture, mais au plus tard dans les 3 mois.

Autres services & divers

- **Transfert physique du logiciel**

Le transfert du logiciel ICCOFFICE et de la base de données, sur autre poste, est une prestation effectuée exclusivement par ICCO Informatique Sàrl.

- **Formation incluse (achat ou location) et interventions effectuées après la formation incluse**

La formation incluse dépend des modules retenus. Une fois les heures atteintes, ICCO Informatique Sàrl envoie un courriel au client/utilisateur. Les interventions suivantes sont facturées aux tarifs courants, par tranche de 0.1heure entamée. Les déplacements, si nécessaires, sont facturés au même tarif.

Le prix sont indiqués sur la documentation de vente (modules en acquisition, location, déplacements, prestations une fois les heures incluses utilisées, technologie HF CLASSIC ou CLIENT/SERVEUR)

- **Développement spécifique**

Les développements spécifiques sont possibles et seront discutés au cas par cas. Ils peuvent faire l'objet d'un contrat ad hoc.

Conditions et prérequis pour toute intervention

L'assistance technique, le déploiement des mises à jour, se fait uniquement par télémaintenance (en utilisant un outil comme Teamviewer), par une connexion à distance. Le client accepte donc le transfert de son écran et la prise de contrôle par Icco Informatique Sàrl. Le client accepte que Icco Informatique Sàrl prenne connaissance de données privées. Icco Informatique Sàrl s'engage à respecter absolument et sans condition les données privées auxquelles il pourrait avoir accès dans le cadre d'une intervention par télémaintenance.

Perte de données et sauvegardes

Icco informatique ne serait tenu pour responsable d'une perte de données ou d'une corruption de fichier, suite à un problème matériel ou logiciel (ex, action d'un antivirus durant une mise à jour, ou toute autre intervention). En cas de perte de données l'entreprise ICCO Informatique Sàrl fera le maximum pour récupérer des données provenant d'une sauvegarde la plus récente possible, mais ne saurait être tenue pour responsable d'une sauvegarde corrompue et irrécupérable.

Le client est responsable de réaliser régulièrement une sauvegarde des données du logiciel Iccoffice, notamment via le bouton « sauvegardes » situé sur la page principale du logiciel. Ce type de sauvegarde s'effectue sur un support USB (clé ou disque dur externe) branché sur l'ordinateur. En cas d'impossibilité d'effectuer une sauvegarde de cette manière, le client est responsable d'en avertir au plus vite Icco Informatique Sàrl, qui fournira le «best effort » pour remédier au problème rencontré.

De plus, et concernant les sauvegardes, le client prend connaissance :

- Que les supports USB, doivent ponctuellement être remplacés (une fois pleins par exemple).
- Qu'il faudrait alterner les sauvegardes USB, sur plusieurs supports.
- Que le débranchement des supports USB après sauvegarde doit se faire de manière adéquate pour éviter une corruption du support
- Que seule une sauvegarde externalisée prévient des risques de pertes de données consécutivement à un incendie ou un cambriolage
- Que seul un test de restauration ponctuel, quel que soit le type de sauvegarde reprise (sauvegarde sur support USB provenant d'un DataCenter externe) permet de garantir à 100% l'intégrité et l'intégralité des données sauvegardées à l'instant T.
- Qu'il est de sa responsabilité d'effectuer une sauvegarde sur support USB, avant une mise à jour ou intervention d'ICCO Informatique Sàrl.
- Que dans tous les cas, ICCO Informatique Sàrl ne saurait être tenu pour responsable d'une sauvegarde défectueuse.
- Qu'aucune copie du logiciel ne peut être effectuée à d'autres fins que de la sauvegarde.

Responsabilité

En cas de dommage suite à une intervention effectuée sur vos données (via l'outil WDMAP par exemple), ICCO Informatique Sàrl ne facturera pas le temps nécessaire à la remise en état de vos données, depuis une sauvegarde (effectuée par vos soins). Toutefois ICCO Informatique Sàrl ne saurait être tenu pour responsable de perte financière découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité momentanée d'utilisation du logiciel ICCOFFICE

Procédure de commande :

La signature manuscrite fait foi. Une commande par email est considérée comme une commande écrite valable.

Conditions de livraison, installation :

A convenir entre le client/utilisateur et ICCO Informatique Sàrl.

Réception du logiciel :

Le logiciel est considéré comme accepté (sans défauts ou non-conformité) si aucune réclamation dans un délai de 60 jours après installation.

Un défaut est considéré comme mineur si les fonctions essentielles sont utilisables, ou s'il n'entraîne aucune perte financière suite à un bug de calcul (ex, erreur dans le calcul du total d'une facture, ou d'un décompte tva).

Tout défaut n'étant pas mineur est considéré comme majeur.

Droit de rétractation :

Le client est en droit de rétracter le contrat de licence dans les 10 jours après réception du logiciel. La rétractation peut être envoyée par courrier ou courriel à info@iccoffice.ch.

En cas de rétractation, ICCO Informatique Sàrl calcule une somme pour un remboursement, qui tient compte des heures effectuées pour l'installation/formation/déplacement éventuel. Ces heures viennent en déduction de la somme remboursée.

Tarifs

Les prix sont exprimés HORS TVA.

Icco Informatique Sàrl se réserve le droit de modifier les tarifs chaque année, mais garantit de ne pas le faire en cours d'année.

Les prestations facturées le sont toutes (heures, déplacements...) par tranche de 0.1 heure entamée.

Icco Informatique Sàrl peut refuser une prestation relative au logiciel ICCOFFICE, en cas de facture impayée.

Hardware

La sécurité de l'infrastructure informatique sur laquelle est installée le logiciel ICCOFFICE, incombe uniquement au client ou à son prestataire hardware. Icco Informatique Sàrl n'effectue que des prestations afférentes au logiciel ICCOFFICE. Il incombe au client, en cas de changement d'ordinateur, de mettre en relation son prestataire hardware, et ICCO Informatique Sàrl.

ICCO Informatique Sàrl, recommande au client de prendre toutes les mesures de protection recommandées (antivirus à jours, système d'exploitation à jour, navigateur internet à jour, connexion internet sécurisée). Nous déclinons toute responsabilité quant à la sécurisation des équipements informatiques du client.

Référencement

Tout utilisateur d'iccoffice sera mis en référence sur le site internet www.iccoffice.ch, sauf demande explicite du client.

Force majeure et événements particuliers

ICCO Informatique Sàrl ne répond pas des éventuels dommages causés au client par le report de l'exécution du contrat, suite à un cas de force majeure (phénomènes naturels, pannes, conflits armés, grèves, virus).

Dispositions finales, droit applicable et for :

La dernière version en date des CG fait foi.

L'interprétation et l'exécution des présentes CG sont soumises au droit suisse.

Tout litige relatif à l'exécution sera tranché par les tribunaux compétents du canton de vaud, les recours au tribunal fédéral étant réservés.

La version française des CG fait foi.

Le for exclusif est à Yverdon